

ONGLET 3

Dossier de la Cour :

**ONTARIO
COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE**

ENTRE :

Nicole LAROQUE et Karim AMELLAL

Requérants

- et -

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Intimée

AFFIDAVIT DE NICOLE LAROCQUE

Je, soussignée, Nicole Larocque, de la ville de Windsor, dans la province de l'Ontario, déclare au meilleur de mes connaissances ce qui suit :

Comité SOS CBEF

1. Je suis la présidente de SOS CBEF, un comité créé dans le but de contrer la décision de la Société Radio-Canada (SRC) d'éliminer toute la programmation francophone locale de CBEF. Cette décision aura un impact négatif sur les auditrices et auditeurs de la région du sud-ouest de l'Ontario, laquelle comprend une communauté francophone minoritaire.
2. SOS CBEF a entrepris plusieurs démarches en vue de contrer cette décision. À titre d'exemples, les membres du comité ont rencontré des

députés, participé à des rassemblements et envoyé une pétition à la Chambre des communes.

Renseignements personnels

3. Je suis native de la ville de Windsor en Ontario. Ma langue maternelle est l'anglais, bien que mes racines sont franco-ontariennes. J'ai donc appris le français alors que j'étais une élève dans diverses écoles de langue française de la région.
4. Au cours de ma carrière, j'ai travaillé en tant qu'enseignante pour le Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest (« CSDÉSCO »), conseillère pédagogique pour le projet de Formation à l'amélioration du rendement des élèves (FARE) et directrice-adjointe pour le CSDÉSCO. Je suis présentement directrice-adjointe à l'école Monseigneur Augustin Caron, et ce, depuis janvier 2008. Je joins à l'onglet « A » de mon affidavit une copie de mon *curriculum vitae*.
5. Mon implication dans le système scolaire francophone en milieu minoritaire m'a encouragée à compléter une maîtrise en éducation dont le sujet de ma thèse était les attitudes des élèves envers l'apprentissage du français dans une école de langue française. Je travaille continuellement à rechercher des moyens afin de favoriser des attitudes positives chez les élèves envers la langue et la culture française et d'appuyer les activités qui favorisent le développement de la culture et de l'identité francophone.

Mon expérience personnelle pour vivre en français

6. Le français me tient à cœur. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à apprendre le français et à le maîtriser afin de pouvoir travailler et vivre en français. Un des outils les plus précieux pour atteindre cet objectif était le fait d'écouter fidèlement, tous les matins, CBEF Windsor, la seule station de radio francophone locale diffusée dans la région du sud-ouest

de l'Ontario. Ce service m'a aidé à construire ma culture et mon identité francophone.

7. Je comprends bien le taux élevé d'assimilation dans la région du sud-ouest de l'Ontario. Je suis la dixième génération de « Larocque » au Canada. La réduction du nombre des services en français contribue au taux d'assimilation. De fait, même si la langue maternelle de mes grands-parents est le français, mes deux frères et moi sommes les seuls parmi dix-neuf cousins qui parlent le français.

La station de radio CBEF et la région du sud-ouest de l'Ontario

8. CBEF est une station radiophonique francophone à Windsor qui dessert la région du sud-ouest de l'Ontario. Depuis 1970, elle diffuse une programmation locale en plus de diffuser une partie de la programmation de la Première Chaîne de Radio-Canada.
9. Il y a plus de 300 ans, la région du sud-ouest de l'Ontario a été fondée par des Français. Aujourd'hui, la région du sud-ouest de l'Ontario, desservie par CBEF, compte environ 35 000 francophones, sans compter les personnes ayant une connaissance des deux langues officielles. Cependant, le taux d'assimilation des francophones dans cette région est parmi les plus élevés au pays, avec un taux de conservation de la langue française d'environ 30 % et une forte proportion de mariages exogames, soit d'environ 80 % des mariages. Je joins à la pièce « B » de mon affidavit une copie d'un document faisant état des statistiques susmentionnées.
9. Dans ce contexte, CBEF sert de pilier dans la communauté francophone pour nous permettre de vivre en français.

Les compressions de la Société Radio-Canada (SRC)

10. Il y a 15 ans, CBEF employait une trentaine d'employés et diffusait des émissions locales le matin, le midi et l'après-midi en semaine, ainsi que des émissions le samedi et le dimanche matin et une émission jeunesse en fin de semaine.
11. Depuis, la SRC a graduellement éliminé des emplois et des émissions locales des ondes de CBEF.
12. Présentement, CBEF 540 ne compte plus que huit (8) employés et diffuse que trois émissions locales, soit :
 1. « Bonjour le monde! », diffusée du lundi au vendredi, de 6h00 à 9h00;
 2. « Grands lacs café », diffusée le samedi matin de 7h00 à 9h00; et
 3. une émission nationale produite à Windsor, intitulée « Au Détroit de la nuit », diffusée de minuit à 4h00 le dimanche.
13. Le 25 mars 2009, dans le contexte des nombreuses compressions effectuées par la SRC, celle-ci a annoncé qu'à partir du 22 juin 2009, les émissions de radio produites localement seraient éliminées des ondes de CBEF, et que la station de radio se limiterait à retransmettre la programmation radiophonique torontoise de CJBC, station également affiliée à la Première Chaîne de Radio-Canada. Je joins à la pièce « C » de mon affidavit une copie de l'annonce de la SRC annonçant les compressions.
14. La SRC supprimerait ainsi six des huit postes actuels. Il ne resterait que deux employés à la radio : un journaliste radio et un employé pour alimenter l'émission de Toronto pendant de courtes fenêtres d'environ

10 minutes la première heure, et ensuite environ 5 minutes par heure pour les deux prochaines heures. Par conséquent, CBEF perdra toutes ses émissions locales.

15. CBEF est la seule station de radio francophone du sud-ouest de l'Ontario. Le contenu radiophonique de la région est inondé de stations américaines et canadiennes anglophones. CBEF est la seule station de radio francophone au pays à perdre toutes ses émissions locales.
16. Des membres du comité SOS CBEF ont déposé des plaintes individuelles au Commissaire aux langues officielles, Graham Fraser. Je joins à la pièce « D » de mon affidavit une copie de ma plainte au Commissaire aux langues officielles.
17. Le 14 mai 2009, les demandeurs ont rencontré deux des dirigeants de la SRC, soit le directeur des services régionaux, Louis Lalande, et le directeur des régions en Ontario, Benoît Quenneville, pour leur demander de renverser leur décision d'éliminer la programmation locale. Le 29 mai 2009, Louis Lalande nous a envoyé un courriel nous informant que notre demande a été refusée. Je joins à la pièce « E » de mon affidavit une copie du courriel de Louis Lalande en date du 29 mai 2009.
18. Depuis l'annonce des compressions à CBEF, le Commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, ainsi que Hubert T. Lacroix, président de la SRC et James Moore, ministre du Patrimoine canadien, ont reçu plusieurs plaintes concernant la décision de la SRC d'éliminer toute la programmation locale des ondes de CBEF. Le Commissaire aux langues officielles a entamé une enquête. Je joins à la pièce « F » de mon affidavit une copie de certaines des autres plaintes et lettres d'appuis d'individus et organismes.

19. Le 5 juin 2009, le Commissaire a demandé à la SRC de suspendre sa décision jusqu'à ce qu'il termine son enquête. La SRC a refusé d'acquiescer à cette demande. Je joins à la pièce « G » de mon affidavit une copie de la lettre de Claude Haché, analyste au Commissariat des langues officielles, au Dr Karim Amellal, vice-président du comité SOS CBEF.
20. En tant que membre de la communauté minoritaire francophone dans le sud-ouest de l'Ontario, je crois que pour la majorité des francophones, il y a une importance rattachée à la capacité d'une station de radio de fournir des nouvelles qui reflètent la communauté de ses auditrices et auditeurs. S'il faut changer de station de radio pour écouter les nouvelles, on augmente de façon importante la possibilité que les auditrices et auditeurs demeureront sur une station anglophone, lequel serait le seul autre choix. Ceci contribuera au taux d'assimilation de la minorité linguistique.
21. D'autant plus, pour chaque communauté francophone, la viabilité des autres communautés contribue à l'ensemble de la perception que les conditions existent permettant leur maintien et leur croissance.
22. Dans cette optique, si une communauté ne mérite pas d'avoir une station radiophonique pour une vaste zone géographique, cela peut signaler qu'elle n'est pas d'une grandeur ou d'une qualité qui mérite les services qui sont disponibles à la communauté anglophone.
23. Même si le Commissaire aux langues officielles fera enquête sur une plainte contestant les fermetures et les coupures, on m'avise, et je crois véritablement que ni le Commissaire ni toute autre personne que la Cour

